

Voici un petit guide pratique pour acheter un véhicule au Chili. Pour ma part, j'ai acheté une moto à Santiago mais à priori, c'est la même chose pour n'importe quel véhicule et peu importe où vous l'achetez dans le pays. Il faut compter deux à trois semaines pour réaliser ces opérations mais une bonne préparation et avoir trouvé le véhicule rapidement peut écourter ceci à un peu plus d'une semaine.

1. La toute première chose à faire, c'est d'**obtenir un numéro fiscal ou Rol Unico Tributario** car vous serez soumis à une taxe lors de l'achat du véhicule. Il faut se rendre aux "Servicios de Impuestos Internales" ou S.I.I.. Pour ma part, j'ai accompli cette démarche à Santiago, General del Canto 281, sortie de métro Puerto Montt. C'est pas très compliqué, il faut remplir un formulaire (le F4415) disponible sur place ou sur le web ([cliquez ici](#)), montrer son passeport et donner une adresse où vous pourrez recevoir votre courrier et vous obtiendrez directement un document temporaire qui mentionne votre R.O.L., ce dernier est valide pendant 3 mois. Le document final sera mis à votre disposition au S.I.I. quelques semaines plus tard mais vous n'en avez pas besoin pour voyager. Par contre, si vous voyagez plus de 3 mois, vous en aurez besoin pour vendre le véhicule. Concernant l'adresse, vous pouvez donner celle de l'hôtel où vous logez.

2. Ensuite vient l'étape la plus difficile si vous désirez acheter un véhicule d'occasion, **TROUVER le bon véhicule!** Pour ce faire, plusieurs solutions:

- Les petites annonces sur le net, voici les sites les plus consultés:
 - www.elrastro.cl
 - www.mercadolibre.cl
 - www.motonet.cl
 - www.chileautos.cl
- Acheter la moto à un concessionnaire, il y a plusieurs zones où on peut trouver des occasions. La plus intéressante se trouve sur "Vitacura". Et pour les motos neuves, il faut aller sur la rue "Lira".
- Il est inutile de dire qu'il faut bien faire attention à ce que l'on achète car au Chili, on ne parle pas de vice caché... Pas de protection si le véhicule tombe en panne une heure après l'avoir acheté!

3. Une fois que vous vous êtes mis d'accord avec le propriétaire sur le prix (n'oubliez pas de négocier, pour ma part, j'ai eu 15% sur le prix affiché), je vous conseille de **vérifier attentivement les documents** attachés au véhicule. Ils sont au nombre de 5:

- L'assurance: "Seguro Obligatorio" ou SOAP. Celle-ci est attachée au véhicule et non pas au propriétaire. Donc il ne faudra pas opérer de changement à ce niveau-ci sauf si l'échéance vient à expirer pendant votre voyage.
- Le contrôle technique: "Certificado de Revision Técnica", ce document a une validité de 1 an.
- Le "Certificado de Emisiones Contaminantes", il a également une validité d'un an.
- Le permis de circulation ou "Permiso de Circulacion" est le document final qui justifie que tous les autres documents sont en ordre et que la taxe de circulation a été acquittée. A ce propos, la taxe annuelle correspond à 1% de la valeur fiscale du véhicule.
- Le dernier document, le "certificado de inscripcion y anotaciones vigentes" justifie qu'il n'y a aucune dette attachée au véhicule et liste le ou les propriétaire(s) antécédent(s) du véhicule. Il peut être obtenu au "Registro Civil" ou chez le notaire juste avant de passer à l'achat.

4. Enfin, il faut aller chez un notaire pour accomplir les **formalités de transfert de propriété et d'inscription à votre nom**. Avec le document temporaire obtenu auprès du S.I.I. qui mentionne votre R.O.L. , vous ne pourrez malheureusement pas le faire directement au "registro civil" mais uniquement chez un notaire. D'un côté, ça coûte plus cher et d'un autre, le transfert prend plus longtemps à être opéré (deux à trois semaines). Chez le notaire, vous ne devrez présenter que le document temporaire qui mentionne votre R.O.L. temporaire et votre passeport pour ensuite passer à la caisse!

5. Vous voilà désormais propriétaire, félicitations! Mais si vous désirez **vous rendre à l'étranger endéans les trois semaines**, ça ne s'arrête pas ici... Pour sortir du pays, il faut officiellement que le véhicule soit à votre nom et disposer du "**Padron**" (document obtenu auprès du "Registro Civil" qui justifie l'inscription du véhicule à votre nom), et comme mentionné plus tôt, il faut attendre deux à trois semaines pour l'obtenir si vous êtes passés par un notaire... Si vous êtes pressés de quitter le pays, il existe une solution: vous devez demander au vendeur de vous donner la permission de quitter le pays au moyen d'un "Power of Attorney" à établir chez le notaire, ce document vous permettra de quitter le pays avec un véhicule qui n'est pas encore à votre nom.

6. Toujours concernant le passage des frontières, vous devez prendre une **assurance internationale obligatoire de responsabilité civile**, "seguro internacional de responsabilidad civil". Cette assurance est obligatoire pour les véhicules qui sortent du Chili et peut être obtenue auprès de petits courtiers locaux dans des villages proches de la frontière. Elle ne coûte pas très cher, plus ou moins 25 USD pour 1 mois et est généralement valable pour tous les pays suivants: Argentine, Bolivie, Uruguay, Paraguay, Brésil & Pérou. En outre, elle offre une assistance au véhicule.